

**GESAGARD 480SC**

Version 1.1      Date de révision: 11/30/2022      Numéro de la FDS: S172641074      Cette version remplace toutes les versions précédentes.

---

**SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : GESAGARD 480SC

Code de conception : A8564A

Produit Numéro d'enregistrement : 24771

Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

**Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**

Nom de société du fournisseur : Syngenta Canada Inc.

Adresse : 140 Research Lane, Research Park  
Guelph ON N1G 4Z3  
Canada

Téléphone : 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682)

Fac-similé : 1-519-823-0504

Adresse de courrier électronique :

Numéro de téléphone en cas d'urgence : 1-800-327-8633 (FAST MED)

**Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : Herbicide

---

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée : Catégorie 2 (Reins)

**Éléments étiquette SGH**

Pictogrammes de danger :



## GESAGARD 480SC

Version 1.1      Date de révision: 11/30/2022      Numéro de la FDS: S172641074      Cette version remplace toutes les versions précédentes.

- Mot indicateur : Attention
- Déclarations sur les risques : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**  
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.
- Intervention:**  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P314 Demander un avis médical/ Consulter un médecin en cas de malaise.  
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
- Élimination:**  
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Autres dangers

Inconnu.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

### Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
prometryn	prometryn	7287-19-6	44.3996
ethane-1,2-diol	ethane-1,2-diol	107-21-1	$\geq 5 - < 10$ *
propane-1,2,3-triol	propane-1,2,3-triol	56-81-5	$\geq 1 - < 5$ *
benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., compds. with triethanolamine	benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., compds. with triethanolamine	68584-25-8	$\geq 1 - < 5$ *
sodium 2-[methylleoylamino]ethane-1-sulphonate	sodium 2-[methylleoylamino]ethane-1-sulphonate	137-20-2	$\geq 1 - < 5$ *

\* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

## SECTION 4. PREMIERS SOINS

**GESAGARD 480SC**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
1.1	11/30/2022	S172641074	

- Conseils généraux : Avoir le contenant, l'étiquette ou la fiche signalétique du produit en sa possession au moment de composer le numéro d'urgence, de communiquer avec un centre antipoison ou un médecin ou, encore, de se présenter à un établissement de soins médicaux.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.  
Maintenir la personne au chaud et au repos.  
Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver immédiatement à l'eau abondante.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Retirez les lentilles de contact.  
Un examen médical immédiat est requis.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
Ne PAS faire vomir.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Non-spécifique  
Aucun symptôme connu ou prévu.
- Avis aux médecins : Aucun antidote spécifique n'est disponible.  
Traiter de façon symptomatique.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- Moyen d'extinction approprié : Moyen d'extinction - pour les petits incendies  
Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.  
Moyen d'extinction - pour les grands incendies  
Mousse résistant à l'alcool  
ou  
Eau pulvérisée
- Moyens d'extinction inadéquats : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, un incendie, dégagera une dense fumée noire formée de produits de combustion dangereux (voir chapitre 10).  
L'exposition aux produits de décomposition peut entraîner de problèmes de santé.
- Autres informations : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se

## GESAGARD 480SC

Version 1.1      Date de révision: 11/30/2022      Numéro de la FDS: S172641074      Cette version remplace toutes les versions précédentes.

trouvant à proximité de la source d'incendie.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter une combinaison de protection et un appareil respiratoire autonome.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.  
Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre l'incendie.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
- Conditions de stockage sûres : Pas de conditions spéciales d'entreposage requises.  
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Conserver hors de la portée des enfants.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
prometryn	7287-19-6	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Syngenta

## GESAGARD 480SC

Version 1.1      Date de révision: 11/30/2022      Numéro de la FDS: S172641074      Cette version remplace toutes les versions précédentes.

		TWA (Fraction inhalable)	2 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH
		TWA (Fraction inhalable)	1 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH
ethane-1,2-diol	107-21-1	(c)	100 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		C (Vapeur)	50 ppm	CA BC OEL
		P (vapeur et brouillard)	50 ppm 127 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA (Total, seulement aérosol)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		STEL (Total, seulement aérosol)	20 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		C (Total, seulement aérosol)	100 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		TWA (Vapeur)	25 ppm	ACGIH
		STEL (Vapeur)	50 ppm	ACGIH
		STEL (Fraction inhalable , Aérosol seulement)	10 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH
propane-1,2,3-triol	56-81-5	TWA (Brouillard)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		TWA (Brouillard)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		TWA (Brume respirable)	3 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		VEMP (Brouillard)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL

### Mesures d'ordre technique

: LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR LA PRÉVENTION DE L'EXPOSITION ET LA PROTECTION PERSONNELLE S'APPLIQUENT À LA FABRICATION, À LA FORMULATION ET À L'EMBALLAGE DU PRODUIT. CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT POUR LES APPLICATIONS COMMERCIALES OU À LA FERME.

Le confinement et l'isolement sont les mesures de protection techniques les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

La portée de ces mesures de protection est fonction des risques réels liés à l'utilisation.

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Au besoin, demander d'autres conseils sur l'hygiène du travail.

**GESAGARD 480SC**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
1.1	11/30/2022	S172641074	

**Équipement de protection individuelle**

- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.  
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés.
- Protection des mains
- Remarques : Porter des gants de protection. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de son matériau dont il est fait, mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fourniture à l'autre. Veuillez observer les indications données par le fournisseur de gants concernant leur perméabilité et le temps de pénétration. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques de coupure, d'abrasion et la durée du contact. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses du matériau, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas. Les gants doivent être éliminés et remplacés s'il y a apparence de dégradation ou s'ils semblent avoir été percés par les produits chimiques.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Il faut toujours porter une protection oculaire lorsque le risque d'un contact accidentel du produit avec les yeux ne peut être exclu.
- Protection de la peau et du corps : Choisir un protecteur corporel selon son type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Portez au besoin :  
Vêtements étanches
- Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques doit toujours avoir la priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuels. Ne pas hésiter à consulter des professionnels au moment de choisir l'équipement de protection individuel.  
Demander des conseils professionnels appropriés au moment de choisir de l'équipement de protection individuel.

**SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

- Aspect : liquide
- Couleur : Donnée non disponible
- Odeur : Donnée non disponible

**GESAGARD 480SC**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
1.1	11/30/2022	S172641074	

---

Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1.066 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible
Taille des particules	:	Donnée non disponible

**GESAGARD 480SC**

Version 1.1      Date de révision: 11/30/2022      Numéro de la FDS: S172641074      Cette version remplace toutes les versions précédentes.

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité	: Aucun raisonnablement prévisible.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	: Pas de décomposition si utilisé selon les indications.
Produits incompatibles	: Inconnu.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Informations sur les voies possibles d'exposition**

Ingestion  
Inhalation  
Contact avec la peau  
Contact avec les yeux

**Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

**Composants:****prometryn:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2,000 mg/kg  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.17 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

**ethane-1,2-diol:**

Toxicité aiguë par voie orale : Évaluation: Ce composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

**GESAGARD 480SC**

Version 1.1      Date de révision: 11/30/2022      Numéro de la FDS: S172641074      Cette version remplace toutes les versions précédentes.

**Corrosion et/ou irritation de la peau****Composants:****prometryn:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

**benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., compds. with triethanolamine:**

Résultat : Irritant pour la peau.

**Lésion/irritation grave des yeux****Composants:****prometryn:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

**benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., compds. with triethanolamine:**

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

**sodium 2-[methyloleoylamino]ethane-1-sulphonate:**

Espèce : Lapin  
Résultat : De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours

**Sensibilisation cutanée ou respiratoire****Composants:****prometryn:**

Espèce : Cobaye  
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

**Mutagénéicité de la cellule germinale****Composants:****prometryn:**

Mutagénéicité de la cellule germinale - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

**sodium 2-[methyloleoylamino]ethane-1-sulphonate:**

Mutagénéicité de la cellule germinale - Évaluation : Les tests in vitro n'ont pas montré d'effets mutagènes

**GESAGARD 480SC**

Version 1.1      Date de révision: 11/30/2022      Numéro de la FDS: S172641074      Cette version remplace toutes les versions précédentes.

**Cancérogénicité****Composants:****prometryn:**

Cancérogénicité - Évaluation : Aucune évidence de cancérogénicité lors d'études chez des animaux.

**Toxicité pour la reproduction****Composants:****prometryn:**

Toxicité pour la reproduction : Pas de toxicité pour la reproduction  
- Évaluation

**sodium 2-[methyleoleylamino]ethane-1-sulphonate:**

Toxicité pour la reproduction : Pas de toxicité pour la reproduction  
- Évaluation

**STOT - exposition répétée****Composants:****ethane-1,2-diol:**

Organes cibles : Reins  
Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, catégorie 2.

**Toxicité à dose répétée****Composants:****prometryn:**

Remarques : Aucun effet nocif n'a été observé lors de tests de toxicité chronique.

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité****Composants:****prometryn:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 5.46 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 12.7 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

## GESAGARD 480SC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
1.1	11/30/2022	S172641074	

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 0.035 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 0.0057 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)): 0.0014 mg/l  
Durée d'exposition: 120 h

NOEC (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)): 0.00056 mg/l  
Durée d'exposition: 120 h

Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique) : 100

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.62 mg/l  
Durée d'exposition: 32 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d

Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 100

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h

### ethane-1,2-diol:

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida): > 10,000 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h

### benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., compds. with triethanolamine:

#### Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### sodium 2-[methyloleoylamino]ethane-1-sulphonate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 1.32 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 5.76 mg/l

**GESAGARD 480SC**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
1.1	11/30/2022	S172641074	

les autres invertébrés aquatiques

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

: CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 197 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

: NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d

**Persistance et dégradabilité****Composants:****prometryn:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau

: Demi-vie de dégradation: 70 d  
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

**ethane-1,2-diol:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

**sodium 2-[methyloléoylamino]ethane-1-sulphonate:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

**Potentiel bioaccumulatif****Composants:****prometryn:**

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

**Mobilité dans le sol****Composants:****prometryn:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Modérément mobile dans les sols

Stabilité dans le sol

: Temps de dissipation: 64 d  
Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50)  
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

**Autres effets néfastes****Composants:****prometryn:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas

## GESAGARD 480SC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
1.1	11/30/2022	S172641074	

considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### ethane-1,2-diol:

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

## SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : Consulter l'étiquette du produit pour obtenir des renseignements précis sur l'élimination ou le recyclage.
- Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.  
Ne pas rejeter les déchets à l'égout.  
Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.  
Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la réglementation locale.
- Emballages contaminés : Consulter l'étiquette du produit pour obtenir des renseignements précis sur l'élimination ou le recyclage.
- Vider les restes du contenu.  
Récipients à rincer 3 fois.  
Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Réglementations internationales

#### UNRTDG

No. UN : UN 3082  
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (PROMETRYN)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9

#### IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082  
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (PROMETRYN)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III

## GESAGARD 480SC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
1.1	11/30/2022	S172641074	

Étiquettes	:	Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	964
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	964
Dangereux pour l'environnement	:	oui

### Code IMDG

No. UN	:	UN 3082
Nom d'expédition	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (PROMETRYN)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
EmS Code	:	F-A, S-F
Polluant marin	:	oui

### Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### Réglementation nationale

#### TDG

No. UN	:	UN 3082
Nom d'expédition	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PROMETRYN)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
Code ERG	:	171
Polluant marin	:	oui(PROMETRYN)
Remarques	:	1.45.1 Classe 9 exemption de la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger, si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire

### Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire

L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité

## GESAGARD 480SC

Version 1.1	Date de révision: 11/30/2022	Numéro de la FDS: S172641074	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
----------------	---------------------------------	---------------------------------	---

conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire:

Contient du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one et du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one

Contient du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol

Attention

Irritant pour les yeux

**Produits chimiques PBT au Canada** : Ce produit contient les composants suivants qui sont inscrits sur la LIS et qui sont classés comme substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) sous la LCPE: cyclotetrasiloxane, octaméthyl-Cyclopentasiloxane, 2,2,4,4,6,6,8,8,10,10-decaméthyl-

**NPRI Composants** : ethane-1,2-diol  
isopropyl alcohol

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

**DSL** : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont répertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

prometryn

### Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

### Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	: États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	: Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	: Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	: Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
ACGIH / STEL	: Limite d'exposition à court terme
CA AB OEL / TWA	: Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / (c)	: plafond de la limite d'exposition professionnelle
CA BC OEL / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	: limite d'exposition à court terme
CA BC OEL / C	: limite du plafond
CA QC OEL / VEMP	: Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / P	: Plafond

AIRC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association

**GESAGARD 480SC**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
1.1	11/30/2022	S172641074	

internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECl - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 11/30/2022  
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F